

Règlement intérieur de la Garderie Périscolaire Année scolaire 2021/2022

Commune de MONTPONT-EN-BRESSE

Ce service est organisé et géré par la Mairie.

Les enfants seront gardés soit dans la cour, soit dans la salle de jeux (en fonction de la météo et du personnel d'encadrement). L'enfant devra respecter le personnel ainsi que le matériel et les locaux mis à sa disposition. **La garderie n'assure pas les devoirs scolaires.** Des jeux calmes seront proposés aux enfants.

Responsabilité :

Le matin, l'enfant doit être confié au personnel d'encadrement, en l'occurrence aux ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles), chargés de la garderie.

Horaires de fonctionnement de la garderie :

Le matin, de 7h00 à 8h45

Le soir, de 16h30 à 18h30 (impératif)

Concernant le soir, le non-respect de l'horaire de fin de garderie pourra être sanctionné par un coût supplémentaire de la prestation, voire par l'exclusion de l'enfant du service garderie. Les enfants qui prennent le car et qui n'auront pas été récupérés par leurs parents à la descente du car seront ramenés à l'école et confiés à la garderie périscolaire, d'où facturation aux parents.

Coût de la prestation :

2,00 € par jour et par enfant, soit 1,00 € pour le matin et 1,00 € pour le soir, quelque soit le temps pendant lequel l'enfant est confié à la garderie. Un tableau de présence sera rempli chaque jour.

La Mairie établira et émettra une facture d'un minimum de 15,00 €, payable dès le début de l'utilisation de la garderie. Les parents recevront un avis des sommes à payer, adressé par la Trésorerie de Cuisery,. Les règlements s'effectueront :

- Par chèque bancaire accompagné de l'avis des Sommes à Payer envoyé à la trésorerie de CUISERY
- En espèces, déposées au guichet de la Trésorerie de Tournus.
- Par paiement sécurisé en ligne en se connectant sur www.payfip.gouv.fr

En cas de non-paiement des factures, des poursuites seront engagées par la Trésorerie ; si malgré plusieurs relances, le règlement n'est pas effectué, l'enfant ne sera plus admis en garderie.

*Le Maire,
Anne TRONTIN*



PARTIE A COMPLETER ET A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

Règlement intérieur de la Garderie Périscolaire - Année scolaire 2021/2022

Je soussigné(e), M, Mme . -----

Adresse

Père, mère ou tuteur de

Déclare avoir pris connaissance du règlement de la Garderie Périscolaire de MONTPONT-EN-BRESSE et m'engage à m'y conformer.

Date et signatures